

TADEN



le
mag

www.taden.fr

JUIN 2023 / n°61



p. 21

Aménagement
Étang de Trélat

p. 22

Aménagement
Rue Guérault

p. 23

Terrain de Padel

Sommaire

Vie Municipale

05

- 4... Échos des conseils
- 16... État civil
- 17... Travaux
- 24... Agenda
- 25... CCAS

34

Vie culturelle

- 34... Présentation de la saison culturelle
- 36... Retour sur la saison culturelle

37

Infos pratiques

- 37... Comment je peux agir pour prendre soin de l'eau ?
- 38... Accédez à l'emploi public local

Vie scolaire

27

- 27... La vie dans nos écoles
- 28... Inscriptions des enfants et portail famille
- 28... L'Amicale des écoles de Taden et Trélat
- 29... ALSH

Vie associative

31

- 31... Club de l'amitié
- 32... Open Guindé
- 33... Le Taden Sporting Club



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2023

Directrice de publication
Evelyne Thoreux, Maire

Chargée du bulletin
E.d'Enquin, déléguée à la
communication et aux associations

Participation et crédit photos
élus et employés administratifs :
E.Thoreux, O.Noël, M.Boissière,
G.Lenoir, L.Floury, N.Gauthier, D.Velly,
M.Pasdelou, R.Eychenne, J.Savalle.

Association/club/Professionnels :
ALSST Club de Foot, Le Club de
l'Amitié, L'équipe enseignante des
écoles, Open Guindé

Création et réalisation
Impri' Media Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
Tirage 1500 exemplaires



HORAIRES MAIRIE

Lundi/mardi/mercredi/vendredi :

9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h

Jeudi :

9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h



PERMANENCES

- **CCAS** : le lundi de 10h à 12h
le mercredi de 10h à 12h
- **M^{me} Le Maire** : Le jeudi matin de 9h30 à 11h45
- **Les adjoints** : *sur rendez-vous*



CONTACTS

Téléphone : 02 96 87 63 50

E-mail : contact.mairie@taden.fr

Infos sur www.taden.fr

suivez-nous sur Facebook : @villedetaden



Le mot du maire

Chers Tadennaises et Tadennais,

L'année 2023 est déjà bien entamée. Le soleil va reprendre ses quartiers d'été et logiquement doper notre moral avec des températures agréables nous permettant de profiter des extérieurs. Espérons également que les pluies printanières nous éviteront les restrictions d'eau que nous avons connues l'an passé, mais le contexte de réchauffement climatique nous invite à la plus grande prudence...

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire (bilan de l'année précédente et élaboration du budget primitif futur), exercice chronophage, surtout en période contrainte. La flambée des prix de l'énergie et des matières premières, les difficultés d'approvisionnement et la hausse des coûts en général impactent fortement nos dépenses. Un grand merci aux élus et aux services pour leur implication. Grâce à la collaboration de tous, nous avons pu adopter un budget ambitieux et rigoureux, répondant aux différents besoins de la commune.

Nous avons souhaité maintenir notre politique d'investissement pour améliorer la qualité de vie et d'accueil sur notre commune et en parallèle soutenir le tissu économique et donc l'emploi. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivrons en 2023 la même tendance que les années précédentes et toujours sans augmentation du taux de fiscalité locale.

Le second semestre 2023 verra l'achèvement de plusieurs chantiers retardés, à notre grand dam, par la conjoncture économique (mur et jardin du Manoir, structure de jeux au bourg, liaison douce La Vallée sur l'Etang) ainsi que les études ou le début de concrétisation d'autres projets qui nous tiennent à cœur : étude en vue de la construction d'un bâtiment dédié à l'ALSH, aménagement d'une structure de jeux sur Trélat, suite des travaux rue Guérault, aménagement du hameau multi générationnel, extension du bar du manoir, 3ème et dernier tronçon de la liaison douce Taden, Dinan, terrain de padel

En vous souhaitant une bonne lecture de ce bulletin, qui vous détaille, entre autres données, les nombreuses manifestations qui vous sont proposées à partir de juin, Je vous souhaite un bel été et des vacances reposantes.

Bien cordialement
Evelyne Thoreux.

DIVERS

Par courrier du 13 septembre 2022 adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur Philippe LUGAN, 3^e Adjoint, a démissionné à la fois de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Madame Marina LARDOUX, suivante de liste, a été immédiatement investie dans ses fonctions de conseillère municipale avec effet au 20 septembre 2022.

Le Conseil Municipal se décline désormais ainsi :

Nom		Domaine de délégation
THOREUX Evelyne	Maire	
NOEL Olivier	Premier adjoint	Infrastructures, Urbanisme, développement durable
PASDELOU Martine	Deuxième adjointe	Affaires sociales, CCAS
DARTEVELLE François	Troisième adjoint	Finances, Camping
BOISSIERE Martine	Quatrième adjointe	Affaires scolaires, Petite enfance
GUILLAUME Patrick	Conseiller délégué	Travaux
D'ENQUIN Emmanuelle	Conseillère déléguée	Communication, Associations
LENOIR Gaëlle	Conseillère déléguée	Affaires culturelles
EYCHENNE Rosemary	Conseillère déléguée	Affaires sociales. Tourisme
SAVALLE Julie	Conseillère déléguée	Travaux camping
LE COZ Sébastien	Conseiller	
COLLIN Matthieu	Conseiller	
CHAUVIN Nicolas	Conseiller	
COURSIER Bruno	Conseiller	
LARDOUX Marina	Conseillère	
HENRY Gérard	Conseiller	
BOIVIN Charles	Conseiller	
CARNET Eric	Conseiller	
POTIN Stéphane	Conseiller	

9 NOVEMBRE

DIVERS

La composition des commissions municipales est mise à jour suite à la nomination d'un nouveau conseiller municipal :

CCAS – AFFAIRES SOCIALES

M^{me} Padelou, présidente

Camping – Tourisme

(hors Maire et adjoints : Guillaume Patrick, D'Enquin Emmanuelle, Lenoir Gaëlle, Lardoux Marina, Le Coz Sébastien, Savalle Julie, Boivin Charles)

Enfance – Jeunesse

(hors Maire et adjoints : Lardoux Marina, Collin Matthieu, Savalle Julie, Lenoir Gaëlle)

Finances - relation avec les entreprises

(hors Maire et adjoints : Guillaume Patrick, Henry Gérard)

Communication - relation avec les associations

(hors Maire et adjoints : D'Enquin Emmanuelle, Collin Matthieu, Potin Stéphane)

Culture et patrimoine

(hors Maire et adjoints : Lenoir Gaëlle, Eychenne Rosemary, Henry Gérard)

Environnement – Urbanisme

(hors Maire et adjoints : Coursier Bruno, Henry Gérard, Carnet Eric, Lenoir Gaëlle)

Travaux

(hors Maire et adjoints : Guillaume Patrick, D'Enquin Emmanuelle, Lenoir Gaëlle, Lardoux Marina, Le Coz Sébastien, Savalle Julie, Boivin Charles)

De plus :

M. Charles Boivin est désigné correspondant défense en remplacement de M. Lugan.

M. Olivier Noël est désigné correspondant Incendie et secours.

M^{me} Padelou est désignée déléguée au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

M^{me} Padelou est désignée correspondante CNAS des élus.

M^{me} Rosemary Eychenne est désignée correspondante à la Mission Locale.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La loi du 27 février 2002 a instauré un recensement de la population des communes de moins de 10.000 habitants par période de 5 ans. La commune ayant été recensée en 2017, un nouveau recensement se

déroulera en 2023 du 19 janvier au 18 février.

Eu égard au nombre de logements, 6 agents recenseurs sont nécessaires.

Un partenariat a été établi avec la Poste à ce titre : 3 agents de la Poste seront mobilisés sur ces missions et la commune a recruté 3 autres agents recenseurs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : OBLIGATION D’AFFICHAGE

L'article L 581-13 du Code de l'Environnement institue une obligation pour le Maire, à l'intérieur de sa commune, de déterminer par arrêté et faire aménager, sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Le Conseil décide donc d'installer respectivement au Bourg, à Trélat et au Domaine 3 panneaux scellés au sol, de 4 m², recto verso, avec système de collage des affiches.

ÉCONOMIE : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2023

La loi du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanches d'ouverture possible de 5 à 12 (articles L3132-26 du Code du Travail) et la liste des dimanches d'ouverture doit être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année.

Des courriers de recensement des souhaits d'ouvertures dominicales ont été adressés par la mairie aux entreprises (182 courriers adressés) Seules 4 entreprises ont répondu et 12 dimanches différents demandés.

Le conseil municipal, par 10 voix pour 5 dimanches / 8 voix pour 12 dimanches / 1 voix contre toute ouverture, fixe le nombre de dérogations au repos dominical sur la commune à 5 pour l'année 2023 les dimanches suivants : 19 mars, 2 juillet, 10 , 17 et 24 décembre.

FINANCES : DON À L'AFM

La commune alloue, depuis 3 ans, un don annuel au profit du Téléthon sur la base d'un forfait de 0,20 € par habitant. Le conseil vote ainsi une subvention de 504,80 € au profit de l'AFM pour le Téléthon 2022.

PROJECTION FINANCIÈRE SUR CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Malgré les actions déjà mises en œuvre par la municipalité : (Installation de la chaudière bois à Trélat pour alimenter les écoles, la Maison du Temps Libre, la salle Frémur et le vestiaire du football et réduction de l'éclairage public (interruption de l'éclairage du 21h à 6h), la municipalité prévoit au budget une augmentation de 200%...

21 DÉCEMBRE

FINANCES

PRÉSENTATION DE L'AUDIT (DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES) DU CAMPING. CHOIX DU MODE DE GESTION.

La commune a mandaté le cabinet « HPA consult'in », spécialisé en hôtellerie de plein air, pour la réalisation d'un audit de gestion du camping municipal « La Hallerais ». Cet audit a été mené tout au long de l'année 2022 et a permis d'associer de façon transversale et transparente élus, responsables de services et agents.

La nécessité de revoir, en profondeur, le fonctionnement du camping municipal, aujourd'hui âgé de 50 ans, s'impose. De nombreux investissements s'avèrent en effet nécessaires et le fonctionnement nécessite d'être davantage structuré et sécurisé.

Les conclusions de cet audit permettent d'envisager plusieurs modes de gestion :

1. Gestion publique : maintien en régie directe
2. Gestion privée : délégation de service public (DSP), bail commercial ou cession

Le Conseil Municipal, à bulletins secrets et par 15 voix pour et 4 abstentions, décide que le camping « La Hallerais » fonctionnera selon une gestion privée dès que possible.

Considérant, de plus, qu'il convient de réorganiser le service municipal dédié au camping municipal « La Hallerais » sur la phase de transition entre la gestion en régie publique directe actuelle et la gestion privée future, Le Conseil Municipal décide :

- 1- de recruter un directeur de camping pour une année et
- 2- par 17 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Car-

net et Potin) confie une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet « HPA consult'in », pour une durée de 1 an, afin d'accompagner la commune dans les missions suivantes :

- Aide au recrutement du directeur contractuel : fiche de poste, jury de recrutement, aide à la prise de poste ;

- Aide à la sécurisation de la gestion publique : mise en place de process, fiches de procédures, révision des documents contractuels (contrats de location notamment), conseils de gestion transversaux (plannings, modalités d'actions, communication, partenariats ...);

- Aide à la perspective de gestion privée : études juridiques et technico-financière des différents modes de gestions privées.

3- Confie une mission d'assistance juridique au cabinet d'avocat DUPHIL-PRUVOST afin :

- D'identifier au préalable le statut juridique du camping quant aux règles de domanialité publiques / privées ;

- D'étudier la possibilité de déclassement du terrain et des murs affectés à l'exploitation du camping municipal ;

- De présenter les différentes possibilités qui s'offrent à la commune voire la nécessité de recourir à un appel d'offre pour le nouvel exploitant du camping ;

- De présenter les contraintes juridiques ainsi que les avantages et inconvénients liés à chacune des opérations.

CAMPING, TARIFS DE LOCATIONS

Eu égard au contexte économique actuel (augmentation notable des prix des matériaux et du coût de l'énergie) et afin de tenir compte des préconisations tarifaires transpirant de l'audit diagnostique et prospectif réalisé par le « cabinet HPA Consult'in »,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 7 voix contre (Messieurs Carnet, Potin, Henry, Le Coz, Guillaume, Coursier)

Modifie la période d'ouverture du camping du 1^{er} avril au 31 octobre (au lieu du 15 mars au 15 novembre) et augmente légèrement les tarifs des mobil-homes et chalets appartenant à la Commune.

TRAVAUX

Liaison douce Dombriand-Dinan (3^{ème} et dernière section)

Le Conseil Municipal, par 18 voix et une abstention (M. Le Coz), approuve l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel : coût des travaux 361 370€ HT dont 73 638,50 € à la charge de la Commune.

Hameau Intergénérationnel « Le clos de la Dîme), rue Guérault. Approbation de l'avant projet

Le cabinet ADAO, maître d'œuvre de cette opération, a présenté son avant-projet d'aménagement du hameau intergénérationnel « Le Clos de la Dîme ».

L'estimatif des travaux s'élève à 281 288,60 € soit un coût total de l'opération estimé à 436 828,60 € HT avec rachat des terrains à l'EPF, Maîtrise d'œuvre et divers imprévus. Cette opération pourrait être soutenue financièrement ; notamment par l'Etat au titre de la DSIL/DETR 2023 et nécessiterait alors un autofinancement de 201 000€ environ, hors vente de 4 terrains à primo accédants et à Office Néotoa.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (Monsieur Carnet), approuve cet avant-projet et le plan de financement prévisionnel.

PERSONNEL

Le tableau des effectifs de la commune compte 3 équivalents temps plein au niveau du secrétariat de la mairie. Un des agents ayant sollicité un temps partiel à 80 %, les effectifs pourvus sont donc de 2,8.

La commune procédera au recensement général de sa population du 19 janvier au 18 février 2023, aussi un des agents administratifs sera-t-il mobilisé sur les fonctions de coordonnateur communal du recensement sur cette période. Afin d'assurer la continuité des services administratifs et des services rendus à la population lors de cette période davantage chargée, le recrutement d'un agent administratif de renfort apparaît comme opportun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer du 9 janvier au 28 février 2023, un emploi non permanent pour faire face à un besoin ponctuel.

21 DÉCEMBRE

TRAVAUX

ETUDES RELATIVES À LA RÉALISATION DE 2 TERRAINS DE PADEL EXTÉRIEURS AU TENNIS CLUB.

A l'approche de l'ouverture des jeux olympiques Paris 2024, le Président de la République a souhaité initier un grand plan de construction d'équipements sportifs de proximité traduisant la volonté forte, au plus haut niveau de l'État, de considérer le sport comme un véritable levier de santé, de cohésion, d'attractivité et de vivre ensemble capable de créer de véritables dynamiques locales, de faciliter l'émergence de nouvelles structures associatives ou marchandes, mais aussi de l'emploi et des événements. Autrement dit, du lien social.

Doté de 200 millions d'euros, le dispositif « 5000 équipements de proximité » a été l'occasion pour l'équipe municipale de réfléchir conjointement avec le Tennis Club Taden-Dinan à la possibilité de créer 2 terrains de padel couverts et insonorisés adossés au tennis club existant et ceci en lieu et place du terrain de tennis extérieur.

Une première étude de faisabilité a été menée à l'initiative de la commune et a permis d'établir les éléments suivants :

La construction de 2 terrains de padel couverts et insonorisés s'avère techniquement réalisable ; Au niveau Avant-Projet Sommaire, le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :



Maîtrise d'œuvre	62 100 €
Terrassement	90 000 €
Construction	500 000 €
Plus-value éventuelle	100 000 €
Cout total HT	752 100€
Subvention prévisionnelle ANS	166 500 €
Reste à charge communale (emprunt dédié sur 10 ans)	585 600 €

A noter qu'en cas de concrétisation du projet : L'exploitation des 2 terrains de padel sera entièrement confiée par délégation à l'association du tennis club comme le prévoit la convention déjà validée par le conseil municipal.

Des créneaux seront dédiés à la pratique libre du padel comme défini dans la convention signée avec le tennis club permettant ainsi aux écoles, à l'ALSH ou d'autres associations Tadennaises de venir s'initier à ce nouveau sport.

Sur la durée de l'emprunt dédié à la réalisation des 2 terrains de padel (10 ans), les mensualités seront entièrement couvertes par la réversion du club à la commune, ceci devant être formalisé dans une nouvelle convention d'exploitation du tennis club dans son ensemble.

La réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le nouveau bâtiment permettra à travers de l'auto-consommation de satisfaire les obligations de la commune en terme de respect du décret « Eco Energie Tertiaire ».

Afin de disposer de tous les éléments technico-économiques devant permettre au conseil municipal de valider un avant-projet définitif synonyme de concrétisation du projet, il s'avère nécessaire de recruter une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 62 100 € HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 4 voix contre (Messieurs Guillaume, Le Coz, Carnet et Potin), décide de lancer cette consultation.

LIAISON DOUCE « LA VALLÉE SUR L'ETANG »

Cette opération avait dû être différée pour des raisons de faisabilité technico financière. La réflexion sur les travaux s'est poursuivie et a permis d'aboutir à une solution prévoyant l'installation d'une passerelle le long de la route départementale. Des aménagements de voirie viendraient ensuite

se greffer à cet ouvrage pour assurer une continuité douce sécurisée entre le lotissement « La Vallée sur l'Etang » et le Bourg.

L'estimatif de ces travaux de voirie connexes s'élève à 75 893,00 € HT soit, en y ajoutant l'installation de la passerelle et les frais d'étude, un coût total de l'opération estimé à 141 262,50 € HT.

DÉPENSES	Montant HT
Maitrise d'œuvre	15 500,00 €
Travaux voirie	75 893,00 €
Frais terrains (acquisitions, bornages, bucheronnages, plantations ...)	20 027,50 €
Passerelle	24 842,00 €
Divers	5 000,00 €
TOTAL HT	141 262,50 €

Cette opération serait autofinancée intégralement par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avant-projet et le plan de financement prévisionnel afférent.

CULTURE : PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF D'ARTISTES ART2CO-ARNITHORYNQUE-FX

Depuis plusieurs années la commune a établi un partenariat avec l'association Art2co pour l'animation estivale de la commune sur le site du Manoir. L'association y organise des permanences, des expositions et des animations ; en contrepartie la commune prend en charge les frais inhérents à ces animations sur présentation de factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit ce partenariat



7 MARS 2023

AFFAIRES SCOLAIRES

ÉCOLE DIWAN

La loi n°2021-641 du 21 mai, dite « Loi MOLAC », relative à la promotion patrimoniale des langues régionales a modifié le Code de l'Éducation Nationale.

Son article 6 impose ainsi une participation obligatoire des communes ne proposant pas dans leur école publique l'enseignement du breton.

Par courrier du 14 février 2023 M. le Préfet des Côtes d'Armor a rappelé cette disposition et invité le conseil municipal à voter le montant de cette dépense obligatoire et à l'inscrire en section de fonctionnement au Budget Primitif en fonction du nombre d'élèves scolarisés à partir de 3 ans, soit 7 élèves scolarisés à l'école Diwan de Dinan pour la commune.

A noter qu'une provision pour la période 2021-2023 est demandée (années scolaires 2021/2022 et 2022/2023) et que doit être pris en compte le coût d'un élève scolarisé sur notre commune ; ce qui donne :

	COUT PAR ENFANT à Taden	NOMBRE D'ENFANT SCOLARISÉS EN ÉCOLE DIWAN	MONTANT DU 2021/2022	MONTANT DU 2022/2023	MONTANT TOTAL DU
ÉCOLE MATERNELLE	1 302,68 €	4	5 210,72 €	5 210,72 €	10 421,44 €
ÉCOLE ELEMENTAIRE	336,53 €	3	1 009,59 €	1 009,59 €	2 019,18 €
			6 220,31 €	6 220,31 €	12 440,62 €

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour (Madame le Maire, Messieurs Collin, Henry et Boivin, M^{me} Savalle, 4 voix contre (Messieurs Guillaume, Le Coz, Coursier et Potin), 8 abstentions (Messieurs Noël, Dartevelle, Chauvin, M^{mes} Eychenne, Padelou, Boissière, Lenoir et Lardoux), vote cette participation.

PERSONNEL

ADHÉSION AU CNAS

La commune cotise au Centre National de l'Action Sociale (CNAS), comité d'entreprise à destination des agents municipaux.

Cet organisme permet aux agents titulaires de bénéficier de prestations pour la vie quotidienne : chèques vacances, CESU, prêts, aides, loisirs (cinéma, aquarium ...).

La commune avait fait le choix, jusqu'à présent, de cotiser à la fois pour les actifs et les retraités, ces derniers n'ayant pas la possibilité de cotiser au CNAS directement ; sans l'intermédiaire de la collectivité.

La cotisation est actuellement intégralement payée par la commune pour 27 actifs et 24 retraités.

La grande majorité des communes (aucune dans la

strate démographique 2000 à 5000 habitants du territoire proche) font le choix de ne pas cotiser pour les agents retraités.

Afin de ne pas pénaliser les agents retraités, de maintenir des avantages sociaux et un lien avec la commune, il est proposé de continuer à cotiser pour eux.

Mais cette adhésion se ferait sur la base d'une demande officielle, formulée par l'agent retraité, avant le 15 janvier de chaque année, et à condition que ce dernier rembourse la cotisation acquittée par la commune par émission d'un titre de paiement. Les agents ne se manifestant pas avant le 15 janvier seront automatiquement radiés. De même les agents retraités qui n'honoreraient pas leurs



titres de paiement (remboursement de la cotisation communale) dans l'année seraient radiés avec impossibilité de réadhérer de façon définitive.

L'idée de faire adhérer, en revanche, les agents contractuels ayant une ancienneté de plus de 6 mois semblerait socialement pertinente et assurerait une équité avec les agents titulaires actifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce nouveau système.

FINANCES

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE : " LE CLOS DE LA DÎME "

Afin d'évaluer le risque financier supporté par la collectivité, les opérations de lotissement doivent être individualisées dans un budget annexe, quel que soit le régime fiscal retenu.

Les perspectives de densification du centre bourg, intrinsèques à l'étude urbaine pré-opérationnelle réalisée par le cabinet " l'Atelier du Canal" en 2017, associées à la volonté de la commune de permettre aux personnes vieillissantes ou (et) à mobilité réduite de rester sur la commune ont conduit à l'aboutissement d'un projet de "hameau multigénérationnel".

A cela est venue s'ajouter, surtout depuis les « années covid », la problématique d'accès au logement des jeunes ménages. Le territoire dinannais,

et en particulier le pôle de centralité de Dinan et ses communes périphériques, souffrant d'une offre de logement très largement insuffisante pour répondre à la demande. Les prix de l'immobilier, associés à la rareté des biens, annihilent en effet les souhaits d'installation des jeunes ménages. Ce hameau a donc vocation à permettre, sous l'égide de la commune, de permettre également l'accession à la propriété de jeunes ménages pour 4 lots.

A terme la commune souhaite :

- confier la réalisation et la gestion des 10-11 logements T2/T3 à un bailleur social
- vendre 4 lots en ventes directes auprès de jeunes ménages

Les acquisitions foncières (7 235 m²) ont été totalement réalisées, par l'intermédiaire de l'EPF. La commune a donc la maîtrise foncière de cette opération qui, au regard de la mixité qu'elle propose (notamment les ventes de lots en direct) est identifiée, comptablement et budgétairement, comme un budget de lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée, au 1er janvier 2023, un budget annexe lotissement qui sera dénommé budget annexe « Le Clos de la Dîme » .

5 AVRIL

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Approbation des comptes de gestion 2022

FONCTIONNEMENT 2022		Pour rappel 2021
DEPENSES	2 033 863,86 €	1 943 775,53 €
RECETTES	2 515 764,02 €	2 494 880,96 €
RESULTAT N	481 900,16 €	551 105,43 €
RESULTAT REPORTE N-1	0 € *	224 197,20 €
RESULTAT DE CLOTURE N	481 900,16 €	775 302.63 €

*Pas de résultat reporté en 2021, tout l'excédent de fonctionnement ayant été affecté en investissement.

A NOTER, EN DÉPENSES des charges à caractère général :

- > Une augmentation de plus de 31% des frais de carburant du fait du contexte économique général.
 - > Une hausse de près de 10% des denrées alimentaires, s'expliquant par les pénuries subies en 2022.
 - > Une augmentation sensible des fournitures d'entretien avec une augmentation des prix et des quantités suite au Covid (mise en place de protocoles de façon pérenne).
 - > Un quasi triplement des frais d'entretien des bâtiments publics avec la remise aux normes de la MTL/salle Frémur suite à sa fermeture, un dégât des eaux à la bibliothèque (+ 5000 €), le changement de la carte mère de la porte automatique de la Mairie (+ 2000 €), des travaux importants au niveau du Tennis (7615,73 €) et du vestiaire de football de Trélat suite à du vandalisme (7 534,80 €)
 - > Une augmentation de 30% des frais d'honoraires du fait de l'audit RH réalisé et des groupes de travail qui en ont découlé ainsi que des expertises médicales/études de reclassement portées sur 2 agents.
 - > Le budget «fêtes et cérémonies» a été multiplié par 10 (5 000 €) du fait de la reprise des moments de convivialité officiels, disparus pendant les années covid (vœux du maire, inaugurations...)
- Une augmentation sensible des sorties de l'ALSH (« montée en puissance » du service) puisque les dépenses allouées augmentent de 1 400 €.
- > Une légère augmentation des charges de personnel du fait essentiellement de la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (+1,77 %) et de l'embauche de CDD au niveau de l'ALSH (ouverture pendant les vacances scolaires)

EN CONTREPARTIE

- > Une diminution de près de 13 000 € des dépenses en consommation en eau, soit 60% de moins, à mettre en corrélation avec le «plan de sobriété mis en œuvre par la commune (baisse pression, économies ...)
- > Une diminution de près de 6 300 € des dépenses en consommation énergétique, soit 10% de moins, résultat de ce «plan de sobriété» (réduction de l'éclairage public, diminution du chauffage ...)
- > Une diminution de 50% en fournitures de petits équipements et de 60 % en fournitures de voirie, s'expliquant par une politique municipale volontariste en matière d'investissement (matériel récent)
- > La poursuite de la diminution constante des consommations en fournitures administratives amorcée depuis 4 ans (7 500 € en 2019 / 5 200 € en

2020 / 5 000 € en 2021 / 4 500 € en 2022)

- > Peu de dépenses en matière d'entretien du bâti privé de la commune (- 60%) s'expliquant par les actions de «remise aux normes» menées par la commune ces dernières années (bar du manoir, logements ...)

EN RECETTES, une augmentation de 20 883,06 € (+ 8,55 % par rapport à 2021) avec :

- > Une augmentation de 9 100 € pour les redevances d'occupation du domaine public (rappel sur 3 ans opéré auprès d'Orange)
- > Une augmentation de 11 000 € des produits de l'ALSH du fait d'une amplitude de service plus importante (ouverture pendant toutes les petites vacances scolaires)
- > Des recettes liées à la cantine et à la garderie qui se fixent à 88 195,60 € en additionnant les recettes directes (66 448,60 €) et la compensation de l'Etat pour la cantine à 1€ (21 747 €) soit une augmentation de près de 21 747 € des recettes (+ 32,73 %)
- > Une augmentation du produit de la fiscalité directe locale, à taux constant, de 6,40 % (+ 27 500 €)
- > Des indemnités d'assurances en nette augmentation (15 134,30 €) du fait des nombreux sinistres constatés (dégâts des eaux bibliothèque, vandalismes vestiaires de football, incendie bar du manoir)

INVESTISSEMENT 2022		Pour rappel 2021
DEPENSES	451 724,15 €	904 429,44 €
RECETTES	1 153 847,74 €	906 959,59 €
RESULTAT N	702 123,59 €	2 530,15 €
RESULTAT REPORTE DE N-1	854 417,43 €	851 887,28 €
RESULTAT DE CLOTURE N	1 556 541,02 €	854 417,43 €

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à 2 870 821,81 €.

A l'issue de l'exercice comptable les dépenses d'investissement s'élèvent à 451 724,15 €, soit près de 16% de réalisation et les recettes d'investissement à 1 153 847,74 €, soit environ 40% de réalisation.

Le Conseil regrette ce faible taux de réalisation qui s'explique notamment par les difficultés auxquelles doivent faire face les entreprises mandataires dans un contexte de forte demande (augmentation des coûts de matières premières,



difficultés d'approvisionnement, absences de personnels ...). Les impacts de la crise sanitaire du COVID 19 se font encore ressentir aujourd'hui...

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du percepteur (Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques) pour l'exercice 2022 du budget principal. Les comptes administratifs (la collectivité, le Maire), rigoureusement identiques aux précédents sont approuvés par 17 voix pour et une voix contre (M. Gérard Henry).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, eu égard aux nombreuses opérations d'investissement projetées en 2023, à l'unanimité, décide d'affecter l'ensemble de l'excédent de clôture de fonctionnement 2022, soit 481 900,16 € à la section d'investissement 2023.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

FONCTIONNEMENT 2022	
DEPENSES	555 195,02 € €
RECETTES	721 026,71 €
RESULTAT 2022	165 831,69 €
RESULTAT REPORTE DE 2021	93 644,91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	259 476,60 €

INVESTISSEMENT 2022	
DEPENSES	63 785,65 €
RECETTES	94 329,21 €
RESULTAT 2022	30 543,56 €
RESULTAT REPORTE DE 2021	223 645,79 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	254 189,35 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU CAMPING

Le conseil municipal, décide de reporter l'ensemble de l'excédent de clôture de fonctionnement 2022, soit 259 476,60 €, en section de fonctionnement 2023.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil vote le maintien des taux d'imposition des taxes pour 2023 :
Foncier bâti : 34,10 %
Foncier non bâti : 43,10 %

et décide de refixer le taux de Taxe d'Habitation à 9,89 % comme précédemment, taux qui pourrait s'appliquer aux résidences secondaires et logements vacants.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 voix contre (M. Carnet, Henry et Potin) vote le budget principal primitif qui prévoit:

> 2 832 229,62 € en section de fonctionnement (avec entre autres augmentations, celle des charges à caractère général de 55%).

> 4 210 409,55 € en section d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU CAMPING

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 abstention (M. Le Coz) et 3 voix contre (M. Carnet, Henry et Potin) vote le Budget primitif 2023 du Camping qui prévoit :

> 1 048 140,60 € en section de fonctionnement

> 416 971,35 € en section d'investissement

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil décide d'allouer un montant de subventions de 26 351€

> Associations tadennaises : 18 406 €

> Associations hors Taden : 7945 € (social, humanitaire, santé, environnement, handicap, sport...)

De plus le conseil renouvelle son adhésion au forum des associations et s'engage à participer aux dépenses au prorata de la population communale, pour un montant de 0,06 par habitant soit 126,43 €.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LE CLOS DE LA DÎME»

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 mars 2023, a décidé de créer un nouveau budget annexe de lotissement pour le hameau intergénérationnel «Le Clos de la Dîme».

Le budget prévisionnel 2023 s'équilibrerait à 486 997,36 € et se répartirait de la façon suivante:

DEPENSES	
Terrains à aménager (achat)	122 289,36 €
Frais d'étude	4 698,00 €
Travaux	360 000,00 €
Arrondis de tva	10,00 €
TOTAL	486 997,36 €

RECETTES	
Vente des terrains (Neota + primo accedants)	240 000,00 €
Subventions	246 987,36 €
centimes de tva	10,00 €
TOTAL	486 997,36 €

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 voix abstentions (Messieurs Carnet, Henry et Potin) vote ce budget primitif.

AFFAIRES SCOLAIRES

Par courrier du 22 mars 2023, M. le Préfet des Côtes d'Armor a indiqué que l'école Sainte-Croix de DINAN accueillait 2 enfants en classe bilingue maternelle.

Le Conseil Municipal, par 3 voix pour (Collin Mathieu, Savalle Julie et Lenoir Gaëlle), 7 abstentions (Noël Olivier, Padelou Martine, Boissiere Martine, Eychenne Rosemary, D' Enquin Emmanuelle, Henry Gérard et Lardoux Marina) et 8 voix contre (Thoreux Evelyne, Darteville François, Guillaume Patrick, Le Coz Sébastien, Coursier Bruno, Potin Stéphane et Carnet Eric), refuse de verser une participation aux frais de scolarité de l'école Sainte-Croix de Dinan, pour la période 2021-2022, pour sa classe bilingue Diwan maternelle.

PERSONNEL

Instauration d'un régime d'astreinte pour les services techniques

Au regard de l'évolution démographique de la commune, de son étendue, des services et équipements publics nombreux, les élus ont souhaité instaurer un service d'astreinte les concernant dès 2021. Mais les problèmes rencontrés par les élus ont fait ressentir la nécessité d'avoir une assistance des services techniques en parallèle.

Une réunion plénière a eu lieu le 23 novembre 2022 et permis de prendre en considération à la

fois les demandes des élus et celles formulées par les agents, respectant le cadre réglementaire et recherchant l'équité entre les agents.

Ce projet a été soumis à l'instruction du Comité Social Territorial Départemental qui a émis un avis favorable à l'unanimité, tant de la part du collège élu que du collège agent, le 16 février 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du régime d'astreinte des services techniques à compter du 15 avril 2023.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité cet été au camping, il est décidé, à l'unanimité, de créer 6 CDD :

- > 1 CDD du 8 avril au 31 octobre
- > 2 agents en CDD au mois de juillet
- > 2 agents en CDD au mois d'août
- > 1 agent en CDD du 15 juillet au 15 août

De même, le Conseil décide de créer 2 CDD aux services techniques, 1 au mois de juillet et 1 au mois d'août.

CNAS-MODALITÉS D'ADHÉSION

Suite à certaines incompréhensions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'un courrier sera adressé pour demander aux agents retraités s'ils souhaitent continuer à bénéficier des prestations du CNAS en précisant qu'ils devront formuler expressément leur demande d'adhésion et précise : Qu'en cas de demande d'adhésion expressément formulée par l'agent retraité, la commune prendra en charge l'adhésion au CNAS

> Qu'en cas d'absence de demande d'adhésion, l'agent retraité sera définitivement radié des effectifs adhérents au CNAS

CAMPING

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux règlements intérieurs avec effet au 6 avril 2023.

TRAVAUX

Par délibération du 1^{er} février, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour une mission complète de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour la réalisation de 2 terrains de padel couverts au Tennis Club.

A l'issue de la consultation qui s'est déroulée du 1^{er} février au 9 mars 2023, 6 candidats se sont manifestés.

L'ADAC 22, assistant à maîtrise d'ouvrage de cette opération, a analysé ces offres.

La commission d'appel d'offres (CAO), lors de ses réunions des 9 et 24 mars 2023, propose au

pouvoir adjudicateur de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est COLAS DURAND Architectes pour un forfait de rémunération provisoire (y compris missions complémentaires) de : 57 880,00 € HT soit un taux de rémunération de 8,39 %.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 voix contre (M. Guillaume, le Coz, Potin et Carnet), le Conseil autorise M^{me} le Maire à signer le marché et tout document annexe nécessaire.

De plus, la commune de TADEN a sollicité le SDE 22 pour l'accompagner dans un projet photovoltaïque en toiture du projet de construction du Padel couvert (section cadastrée section OD sous le numéro 1811).

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (M. Le Coz, Coursier et Potin) autorise M^{me} le Maire à signer la convention avec le SDE22 ainsi que tout document annexe nécessaire ;
 ➤ désigne M. Olivier Noël en tant que référent élu et M. Gérald Bouget comme référent technique.

URBANISME

DROIT DE PRÉEMPTION SUR COMMERCES

Le décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007 est relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Concernant la délimitation du périmètre, les dispositions en vigueur précisent que, lorsqu'une commune envisage d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, le maire soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune.

Le conseil, considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune, par 14 voix pour et 4 abstentions (M. Guillaume, Le Coz, Potin et Carnet) décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, dans le périmètre ORT du Bourg.

PRECISE QUE :

chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession.

le droit de préemption sera exercé selon les modalités prévues par les articles L213-4 à L213-7 du Code de l'urbanisme. Le silence de la commune pendant 2 mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourra alors réaliser la vente aux prix et conditions figurant dans sa déclaration.

26 AVRIL

CAMPING

CHOIX DU MODE DE GESTION

Approbation des comptes de gestion 2022

FONCTIONNEMENT 2022		Pour rappel 2021
DEPENSES	2 033 863,86 €	1 943 775,53 €
RECETTES	2 515 764,02 €	2 494 880,96 €
RESULTAT N	481 900,16 €	551 105,43 €
RESULTAT REPORTE N-1	0 € *	224 197,20 €
RESULTAT DE CLOTURE N	481 900,16 €	775 302.63 €

*Pas de résultat reporté en 2021, tout l'excédent de fonctionnement ayant été affecté en investissement.

La commune a mandaté le cabinet « HPA consult'in », spécialisé en hôtellerie de plein air, pour la réalisation d'un audit de gestion du camping municipal « La Hallerais ».

Cet audit a été mené tout au long de l'année 2022 et a permis d'associer de façon transversale et transparente élus, responsables de services et agents.

Une restitution de cet audit a été faite :

En commission camping le 1^{er} décembre 2022

À l'ensemble des agents municipaux exerçant leurs missions au camping le 2 décembre 2022

Au conseil Municipal le 21 décembre 2022

Lors de sa séance du 21 décembre 2022 le conseil municipal a décidé que le camping de « La Hallerais » fonctionnerait selon une gestion privée dès que possible.

Les échanges se sont ainsi poursuivis régulièrement avec l'ensemble des acteurs afin d'affiner les différents modes de gestion privée envisageable. L'accompagnement du cabinet « HPA consult'in » et du cabinet d'avocats Duphil-Pruvost a permis d'identifier 3 modes de gestion envisageables dès le 1^{er} janvier 2024 :

1. La délégation de service public (DSP)
2. Le bail commercial
3. La vente

La synthèse des avantages et inconvénients, ainsi que des modalités de gestion du personnel ont été adressées au préalable aux conseillers municipaux. A noter que, pour la gestion des ressources humaines, un accompagnement sera sollicité auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor en fonction du mode de gestion privé souhaité.

M^{me} Le Maire précise que l'option n°3, à savoir la vente, a été retirée, après réflexion, et ne fait donc plus partie des options envisageables.

M. Guillaume Watine, représentant du cabinet, est

présent dans l'assemblée afin d'apporter les éléments techniques qui pourraient s'avérer utiles à la prise de décision des élus.

Le Conseil Municipal, après analyse des avantages et inconvénients, ainsi que des modalités de gestion du personnel, tant en délégation de service public qu'en bail commercial et après avoir délibéré, Par :

> 9 voix pour le bail commercial, (Thoreux Evelyne, Noël Olivier, Padelou Martine, Boissière Martine, Savalle Julie)

> 2 voix pour la délégation de service public, (Guillaume Patrick, Le Coz Sébastien)

> 7 abstentions (Lenoir Gaëlle, Chauvin Nicolas, Henry Gérard, Potin Stéphane, Carnet Eric, Boivin Charles, Lardoux Marina)

Opte pour le bail commercial.

DIVERS

Par délibération du 26 janvier 2022, le Conseil Municipal a autorisé M^{me} le Maire à signer une convention avec Dinan Agglomération pour des interventions du Conseiller numérique sur la commune de Taden. M^{me} Huguerre intervient ainsi, à hauteur d'une demi-journée toutes les 2 semaines (1 permanence en mairie 1 vendredi sur 2).

Ce poste a été financé à hauteur de 50 000€ sur les 2 années dans le cadre du plan de relance. Le reste à charge des coûts liés à ce service a été facturé annuellement aux communes concernées. L'Etat poursuit son accompagnement sur 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se positionne en faveur de la reconduction de ce dispositif et y adhère pour 3 années supplémentaires.





Naissances

Le 7 novembre 2022

Lilou LE POTIER

4, Résidence Le Val Renard

Le 15 novembre 2022

Margaux JOHNES RAFFRÉ

2 La Croix Chardon

Le 20 décembre 2022

Mewenn CHEVALIER

3 Moulin de Dombriand

Le 30 janvier 2023

Adryann BOISNARD CAMILLERI

29 Rés. Grand'Fontaine

Le 30 janvier 2023

Léyann BOISNARD CAMILLERI

29 Rés. Grand'Fontaine

Le 07 février 2023

Gabin HERVÉ

34 Rés. La Vallée Sur l'Etang

Le 12 février 2023

Milo PICARD

4 La Foucherai

Le 31 mars 2023

Rivers ZIEGLER DUBOIS

3 La Méreille

Mariages

Le 29 avril 2023

Jean PIÉTRON

Et Muriel LEFÈVRE

4 Hameau des Grandes Touches

Décès

Le 28 octobre 2022

Daniel RIO

15 Rés. Le Bosquet

Le 06 novembre 2022

Christian HELLIER

2 rue Guérault

Le 28 novembre 2022

Daniel LEFFRAY

3 La Pontais

Le 14 décembre 2022

Marcel LE NÉCHET

2 Le Portail

Le 18 décembre 2022

Claude GAUDIN

95 Le Domaine

Le 25 décembre 2022

Pierrette LE COZ ép. MERDRIGNAC

1 La Méreille

Le 19 janvier 2023

Bruno COUSTE

7 rue Montpertuis

Le 08 février 2023

Augustine BAOUSSON ép. THÉPAUT

47 Le Domaine

Le 24 février 2023

Marinette ROUSSELIN

26 Rés. du Moulin

Le 26 février 2023

Joseph SIMON

9 Bis La Touche Chevrets

Le 07 mars 2023

Bernard POMMERET

18 Le Domaine

Le 06 avril 2023

Pierre GROMELLON

16 rue de La Ville au Comte

Monsieur Christopher LAULT, responsable des services techniques municipaux est décédé subitement le 13 février 2023. Reconnu pour son professionnalisme et ses qualités humaines, unanimement apprécié tant par les élus, ses collègues, sa hiérarchie que par la population, il aura marqué notre commune et laisse un grand vide dans nos services.





Déclaration Préalable

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Installation d'une antenne de télécommunications	Rue De La Tramontane	08/02/2023	Favorable
Construction d'un préau et ouverture mur existant pour pose d'un portail	51 Res Le Domaine	18/10/2022	Favorable
Pose d'une clôture	25 Rés. De La Vallée De L'Etang	28/10/2022	Favorable avec prescriptions
Pose de menuiseries	1 Rue De Montpertuis	23/11/2022	Favorable avec prescriptions
Extension habitation	2 Résidence La Prairie	18/11/2022	Favorable avec prescriptions
Edification d'une clôture	Le Bourg	17/11/2022	Favorable avec prescriptions
Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres	Kerrosen - La Robardais	15/12/2022	Favorable avec prescriptions
Edification d'une clôture	Hameau Les Grandes Touches	04/11/2022	Favorable avec prescriptions
Edification clôture	5 La Mettrie	14/11/2022	Favorable avec prescriptions
Remplacement ancien mobil home et ancienne terrasse	4 Rue De La Robardais	10/02/2023	Favorable
Installation en toiture de panneaux photovoltaïques	6 Residence Chaplaine	18/11/2022	Favorable
Création de 2 fenêtres de toit	9 Rue Loc Maria	06/12/2022	Favorable
Coupe et abattage d'arbres	La Grande Lande	04/01/2023	Favorable avec prescriptions
Pose d'un portail	2 La Haye	31/01/2023	Favorable avec prescriptions
Pose de huit panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment annexe	2 Route De Saint Valay Saint Valay	30/03/2023	Favorable
Remplacement d'une porte de garage par une fenêtre	29 Rue La Ville Au Comte	09/02/2023	Favorable
Pose d'un châssis de toit	82 Le Domaine	01/02/2023	Favorable
Remplacement de deux lucarnes existantes par deux châssis de toit	82 Le Domaine	01/02/2023	Favorable
Travaux d'isolation extérieure	15 Rés. Le Domaine	03/02/2023	Favorable
Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée au RDC	16 Rue Loc Maria	27/02/2023	Favorable avec prescriptions
Création d'une cour à l'arrière du bâtiment (clôture)	9 La Grande Ville	03/04/2023	Favorable avec prescriptions
Implantation d'une armoire de rue	1 La Croix Chardon/RD 12	30/03/2023	Favorable avec prescriptions
Aménagement, modification de l'aspect extérieur d'un préau	35 Rés. Du Moulin	21/04/2023	Favorable
Installation d'un générateur photovoltaïque	Rés. Le Domaine	02/03/2023	Favorable
Ouverture d'un châssis de toit	9 Potain	30/03/2023	Favorable avec prescriptions
Rénovation de la véranda	5 Rue De Montpertuis	16/03/2023	Favorable avec prescriptions
Installation de onze panneaux photovoltaïques	1 Rés. De Clair Soleil	06/03/2023	Favorable
Changement portes et fenêtres	24 Rue De La Ville Au Comte	16/03/2023	Favorable avec prescriptions
Installation de 8 panneaux photovoltaïques	10 Rés. La Prairie	20/03/2023	Favorable
Changement menuiseries véranda	9 Vilde	20/03/2023	Favorable avec prescriptions
Edification d'une clôture	14 Rés. De La Vallée De L'Étang	26/04/2023	Favorable
Extension de la construction	26 Le Portail	27/03/2023	Favorable
Installation photovoltaïque	4 Rte De Ploubalay	21/04/2023	Favorable
Remplacement porte d'entrée métallique de 12 pavillons et mise en peinture portes garages	1 au 13 Rue Du Bosquet Et 8/9 Rue De La Garenne	28/04/2023	Favorable



Permis d'aménager

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Lotissement de 36 lots à vocation d'habitat	Rue de la Robardais	24/11/2022	Favorable avec prescriptions

Permis de construire

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Rénovation d'une maison individuelle	1 Port De La Providence	15/12/2022	Favorable avec prescriptions
Construction d'un bâtiment à usage de bureaux et ateliers	Rue D'aiglon	24/10/2022	Favorable avec prescriptions
Transformation, extension, surélévation et aménagement bâtiment existant en habitation	5 Rue Guérault	24/11/2022	Favorable avec prescriptions
demande de transfert	5 Rue Guérault	31/01/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'une résidence habitat jeunes de 146 logements	La Génomais - Site Erea	06/12/2022	Favorable avec prescriptions
Création boutique	1 Bd Du Petit Paris	26/10/2022	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle à résidence principale et logement de fonction	La Brousse A L'Abbé (Saint-Valay)	04/01/2023	Favorable avec prescriptions
Extension Bar du Manoir	4 Rue Du Manoir	08/03/2023	Favorable avec prescriptions
Extension habitation	2 La Jannaie	20/03/2023	Favorable
Aménagement hangar pour accueillir bureaux Entreprise MAZE	11 Route De Ploubalay	24/04/2023	Favorable avec prescriptions

Permis de démolir

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Démolition de bâtiments	7 rue Souquet	02/01/2023	Favorable avec prescriptions





Aire de jeux et un espace street work out au bourg : les fondations sorties de terre



Les promeneurs et badauds ont pu constater ces derniers temps une certaine effervescence aux abords du city stade du bourg de Taden.

En effet, à l'arrivée de la belle saison, la société Qualicité a pu entreprendre les travaux de terrassement en lien avec la création de la nouvelle aire de jeux du bourg, rue de l'Asile des Pêcheurs.

Ainsi, a-t-on pu voir sortir de terre les premières fondations et la dalle béton allant accueillir les différents espaces ludiques à destination des enfants de 3 à 12 ans. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'en juin avec l'implantation des différentes structures validées par les élus.

Les travaux relatifs à l'aire de Street work out proposée et validée dans le cadre du budget participatif sont planifiés en juin, ce qui laisse entrevoir une ouverture au public pour août prochain, de quoi être en forme pour la rentrée de septembre.

Désireuse de répondre aux attentes des habitants, l'équipe municipale souhaite poursuivre le programme pluriannuel de création d'aire de jeu par la réalisation d'une structure ludique dans le secteur de Trélat. Une occasion peut-être pour les élus de mener un travail collaboratif **avec les habitants du secteur en les associant aux choix des équipements à mettre en place.**

La Vallée sur l'Etang : Liaison piétonne avec le bourg de Taden

Il aura fallu attendre le mois d'avril pour voir les premières entreprises intervenir dans le cadre de la réalisation de la liaison piétonne entre la résidence de la Vallée-sur-l'Etang et le bourg de Taden.

En effet, c'est sous l'égide du Syndicat Départemental d'Energie, que l'entreprise STE Armor a procédé à l'effacement de la ligne télécom dont l'implantation gênait la réalisation des futurs ouvrages.

Ces travaux préparatoires finalisés, il a été possible d'envisager sereinement la suite des opérations qui consistent en la création d'une passerelle bois de 40 m long et 2 m de largeur venant enjamber la vallée des Vaux, le long de la route départementale n°12 avec, de part et d'autre de celle-ci, des aménagements piétons sécurisés d'environ 1,80 m de large.



Confrontée à des problèmes d’approvisionnement en bois, la société Golf bois création ne pourra entreprendre les travaux de la passerelle bois que début juin. La réalisation des aménagements amont et aval interviendront dans la foulée pour être finalisés à la rentrée de septembre.

C’est près de 121 000 € TTC (30 000 € pour la passerelle et 91 000 € pour les autres prestations) qui seront consacrés à la réalisation de cet aménagement très attendu. Il contribuera grandement à la sécurisation des déplacements des résidents de la Vallée-sur-l’Etang souhaitant profiter des équipements du centre bourg.

Etang de Trélat :

des actions concrètes de valorisation du site

Après un long travail d’analyse et de concertation mené avec les habitants, les travaux de valorisation de l’Etang de Trélat ont pu redémarrer en avril dernier.

Confiée à l’entreprise spécialisée PIC Bois, cette nouvelle phase opérationnelle a consisté en la

création d’une passerelle bois assurant le franchissement du Frémur depuis le passage piéton cheminant en lisière de la résidence de la ville au Comte afin d’accéder à l’espace de loisirs situé aux abords de l’étang. Les élus ont souhaité profiter de l’intervention pour sécuriser la traversée existante en venant créer des garde-corps en bois de chaque côté de l’ouvrage béton en place.

Un ponton d’agrément implanté en bordure du plan d’eau est venu parfaire les aménagements programmés par l’équipe municipale afin de garantir un accès au site aux personnes à mobilité réduite.

Même si des travaux complémentaires restent à entreprendre , notamment la mise en place de bancs, il est à parier que la qualité des aménagements réalisées incitera les habitants et associations à se réappropriier cet espace naturel en ayant à cœur de concilier activité de loisirs et préservation du milieu.



Aménagement de la rue Guérault :

1^{ère} phase des travaux en voie d'achèvement

Après quelques difficultés de coordination des entreprises, la première phase de l'aménagement de la rue Guérault devrait être finalisée pour la rentrée de septembre.

S'inscrivant dans le projet global de densification et de restructuration du quartier, cette opération consistait en la construction de stationnements couverts dans le prolongement de garages existants et la création de toilettes publiques en lieu et place de celles situées à proximité de l'église.

Dans un souci de mise en valeur du patrimoine communal, les élus, en lien étroit avec les architectes des Bâtiments de France et Mme Le Bec, architecte du patrimoine en charge du suivi du chantier, ont souhaité raser le mur existant à une hauteur de 50 cm et offrir ainsi une vue imprenable sur le Manoir de la Grand'Cour et l'église Saint-Pierre depuis la rue Guérault.

Forts de ses premières transformations du secteur, les élus devront poursuivre les prochaines phases de l'aménagement de la rue Guérault en missionnant notamment un maître d'œuvre qui aura en charge la consultation des entreprises et le suivi des travaux. De quoi occuper l'équipe municipale jusqu'à la fin du mandat.



Terrains de Padel

À l'approche de l'ouverture des jeux olympiques Paris 2024, le Président de la République a souhaité initier un grand plan de construction d'équipements sportifs de proximité traduisant la volonté forte, au plus haut niveau de l'État, de considérer le sport comme un véritable levier de santé, de cohésion, d'attractivité et de vivre ensemble capable de créer de véritables dynamiques locales, de faciliter l'émergence de nouvelles structures associatives ou marchandes, mais aussi de l'emploi et des événements. Autrement dit, du lien social.

Doté de 200 millions d'euros, le dispositif « 5000 équipements de proximité » a été l'occasion pour l'équipe municipale de réfléchir conjointement avec le Tennis Club Taden Dinan à la possibilité de créer 2 terrains de padel couverts et insonorisés adossés au tennis club existant et ceci en lieu et place du terrain de tennis extérieur.

Ce nouveau sport arrivé en Europe par la péninsule ibérique se joue à 2 contre 2 sur un terrain fermé d'une taille équivalente à celle d'un terrain de tennis. La pratique est simple et permet dès la prise en main de la raquette de se divertir en famille ou entre amis, quel que soit l'âge.



En pleine expansion, le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter dans l'hexagone. Au niveau régional l'engouement pour cette nouvelle pratique sportive s'est traduit par la création de nombreux équipements, principalement implantés autour de Rennes et sur la frange littorale allant de Brest à Vannes. Par contre, l'Est du département des Côtes d'Armor s'avère totalement dépourvu d'infrastructures permettant la pratique de cette nouvelle discipline en toute saison.

Fort de ce constat, il apparaît que la création d'un tel complexe sur la commune de Taden apporterait une nouvelle offre de loisirs sur le territoire de l'agglomération dinannaise en s'adressant à un public large et varié de tous âges et permettrait de réaffirmer le rôle que joue le tennis club



Taden-Dinan depuis 1980 dans la démocratisation de la pratique sportive au niveau communal et de l'agglomération.

Réaliser une telle infrastructure permettrait également de renforcer le dynamisme dont fait preuve l'association. Avec ses 420 adhérents, une école de tennis accueillant près de 210 jeunes, une équipe féminine en régional 1 et une équipe masculine au plus haut niveau régional, le club de tennis est le 2ème club le plus important au niveau départemental après Lannion.

Au regard de tous ces enjeux et afin d'appréhender les aspects autant techniques que financiers d'un tel projet, les élus ont missionné pour un montant de 57 880,00 € HT le cabinet d'architectes COLAS-DURAND de Lamballe pour réaliser les différentes phases d'étude en s'associant aux bureaux d'études Sport initiative et Acoustique et Concept pour répondre aux exigences tant sportives que phoniques inhérentes au projet.

Plusieurs étapes restent à franchir avant que l'ensemble des élus se prononce pour la réalisation ou non d'une telle infrastructure qui se doit de voir le jour avant le début des JO 2024 afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part de l'Agence Nationale du Sport.

Installation de M^{me} Gaëlle ROUXEL
au cabinet infirmier
de Taden avec M. Régis REVEL

Cabinet infirmier REVEL/ROUXEL
Cap Ouest - 3 rue de la mousson – TADEN
06 77 24 60 25/ 06 77 20 18 06

Un nouveau directeur au camping



Depuis le mois de février, Mr Sallak a pris la direction du camping dans lequel il prend peu à peu ses marques.

A ses côtés, toute l'équipe du camping, a effectué différents travaux d'embellissement. Ainsi les sanitaires et certaines salles communes ont bénéficié d'un « coup de jeune ».

Dorénavant un nouvel espace fitness ainsi qu'une salle de jeu avec billard, babyfoot et flipper sont à disposition de la clientèle du camping.

Un nouvel espace d'accueil remis au goût du jour reflète le dynamisme de cette nouvelle équipe qui accueillera les vacanciers tout au long de cette saison qui débute.

La piscine ainsi que de nouvelles activités proposées constitueront un lieu de convivialité pour les vacanciers.

Toute l'équipe municipale leur souhaite une saison riche de partages et d'émotions.

Ateliers Numériques

Depuis un an la commune accueille la médiatrice numérique de Dinan Agglomération le vendredi matin des semaines impaires, de 9h15 à 11h45.

Le service vise à favoriser l'accès aux droits des administrés souvent en butte à la dématérialisation. Ainsi, afin que chacun.e devienne autonome dans ses démarches administratives en ligne, une formation aux usages basiques du numérique est

proposée de manière individualisée ou en petits groupes, sur RV.

Mme Huguerre accompagne également les bénéficiaires dans l'établissement des démarches et notamment les primes à la rénovation énergétique. Elle peut se déplacer à domicile lorsque cela est nécessaire et agir pour le compte de la personne via un mandat délimitant son champ d'intervention.

Une fois par mois, un atelier aborde une thématique spécifique. Celui-ci est ouvert à toutes et tous avec ou sans connaissance. C'est l'occasion de réviser ses connaissances ou d'en acquérir, dans un climat serein et bienveillant.

Prochains ateliers : le 26 mai (dématérialisation des services : création espaces personnels Ameli, Impôts...), 23 juin (Android : smartphone, tablette) et 21 juillet (e-santé : doctolib, espace santé...)



Pour tout renseignement :

M^e Huguerre : 06 65 22 35 82
ou directement en mairie

JUIN

23 juin
Fête de l'école
Amicale Laïque

24 juin
Soirée Disco
Taden Événements – Manoir de la Grand'Cour

AOÛT

4 août
2^{ème} Festival des Films de la Meute
Manoir de la Grand'Cour, Taden bourg

20 août
Vide-grenier – Taden Evènements
Taden bourg

30 août
Repas – Club de l'Amitié
Salle Neuville

JUILLET

2 juillet
Vide-grenier
Taden Evènements – Taden bourg

7 juillet
Concert
Capricio Consort – Eglise Saint-Pierre,
Taden Bourg

25 juillet
Renc'Arts
Manoir de la Grand'Cour,
Taden Bourg

SEPTEMBRE

1^{er} septembre
Repas
Club de l'Amitié – Salle Neuville

21 septembre
Assemblée Générale
Amicale Laïque des écoles – Salle Frémur, Trélat

OCTOBRE

18 octobre
Repas
Entrez dans la Danse – MTL, Trélat

21 octobre
Repas
Club de l'Amitié – MTL, Trélat

25, 26, 27 octobre
Stage de Foot
Taden Sporting Club – Salle Neuville

DÉCEMBRE

8 décembre
Arbre de Noël
Amicale Laïque des écoles – MTL, Trélat

13 décembre
Repas
Taden Sporting Club – Salle Neuville

16 décembre
Repas
Club de l'Amitié – MTL, Trélat

18 décembre
Concours de belote
Club de l'Amitié – MTL, Trélat

NOVEMBRE

12 novembre
Repas des Aînés
CCAS – MTL, Trélat

18 novembre
Assemblée Générale/ Repas
Le Copains à Bord – MTL, Trélat

25 novembre
Repas
Taden Sporting Club – MTL, Trélat





Le repas des Aînés



En 2022, les membres du CCAS avaient choisi d'offrir des boîtes de chocolats à nos aînés.

Deux goûters ont été organisés courant décembre, à la salle Neuville et à la salle Frémur. Les personnes qui se sont déplacées (150 sur 400), ont pu converser autour d'un chocolat, café ou vin chaud et déguster des viennoiseries et friandises avant de se voir remettre leurs chocolats. Un moment de convivialité bien apprécié.

Les membres du CCAS sont allés à la rencontre des 250 personnes restantes pour leur remettre leur boîte de chocolat en mains propres.

Cette année, à la demande de beaucoup des Tadennais concernés, il a été décidé d'organiser de nouveau un repas.

**Il aura lieu à la salle MTL de TRELAT
le DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023**

Bibliothèque à Domicile

Les membres du CCAS et les bénévoles de la bibliothèque de Taden, proposent aux lecteurs qui ont des difficultés pour se déplacer, la possibilité de recevoir des livres à domicile.

Nous proposons de vous rencontrer pour échanger sur vos goûts littéraires et pour pouvoir ensuite vous ramener des ouvrages qui corres-

pondent à vos choix. Parmi ceux-ci nous avons des livres à gros caractères et beaucoup de livres et de BD pour vos enfants et petits-enfants.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie :

02 96 87 63 50



Les bons réflexes pour éviter les cambriolages

Au mois de février, la Gendarmerie de Dinan est venue à la salle Neuville à Taden pour parler des bons réflexes à connaître afin d'éviter le cambriolage de son domicile .



Le but n'est pas de transformer son domicile en Fort Knox, mais de donner envie au cambrioleur potentiel, d'aller voir ailleurs. Il faut d'abord savoir que la durée moyenne d'un cambriolage est de 10 minutes. Les cambrioleurs sont des pros, ils ouvrent rapidement une porte ou une fenêtre ! Les créneaux les plus sensibles sont au crépuscule : Il commence à faire nuit, la visibilité baisse, certains propriétaires sont encore au travail. Ce sont les salles de bain et les chambres qui sont le

plus visitées, et les bijoux et l'argent liquide les plus recherchés.

Sur le territoire d'intervention de la brigade de Gendarmerie de Dinan (26 communes), ce sont 109 faits de cambriolages qui ont été déclarés en 2021 et ce chiffre a encore augmenté en 2022, surtout en fin d'année.

Pour mieux protéger sa maison, il faut essayer de faire perdre du temps au malfaiteur potentiel : « Le voleur est un être rationnel, il veut obtenir un maximum de gain avec un minimum de risques et en un temps minimum ». Outre les clôtures et les alarmes, quelques réflexes préventifs sont à appliquer : prévenir le voisinage de votre absence et faire appel gratuitement à l'opération « Tranquillité Vacances » (patrouille de Gendarmerie ou Police) ; faire récupérer son courrier ; verrouiller portes et fenêtres en cas d'absence même courte, et y compris la nuit ; simuler une présence grâce à une lumière ou l'achat d'un simulateur de présence ; garder ses clés en lieu sûr ; ne pas laisser d'informations écrites sur la boîte aux lettres sauf le nom.

Autant de réflexes simples à appliquer avec évidemment une grande dose de bon sens !

Contact :

Gendarmerie de Dinan au 02 96 87 74 00

ou Police municipale Dinan au 02 96 39 57 57

Conférence et ateliers nutrition



Le CCAS en partenariat avec l'association Brain Up a organisé pendant 6 jeudis une animation dédiée à l'équilibre alimentaire et au plaisir de manger.

C'est dans la salle Neuville qu'ont eu lieu ces ateliers. Des thèmes comme l'étiquetage alimentaire, l'ostéoporose, le diabète, la fatigue et le sommeil ont été abordés.

Ces ateliers, animés par une diététicienne, ont permis des échanges très enrichissants entre les participants et le partage d'expériences sur ces sujets.

Ce programme a pu être mené grâce au soutien de « Pour bien vieillir en Bretagne », de l'ARS et de la conférence des financeurs des Côtes d'Armor.

La vie dans nos écoles

Des projets et des activités multiples.

Que s'est-il passé ? Point sur les actions réalisées et à venir !

Zoom sur l'Ecole Élémentaire des Forges :

→ Des activités sportives

Les enseignants ont proposé un cycle natation avec le cycle 2, une activité Kin-Ball avec les classes de CE2/CM1 et CM2 et ont commencé une séquence « course d'orientation » le lundi 6 mars, qui se clôturera le 16 juin à Plouër.

Jessy, animateur sportif de la commune, poursuit, quant à lui, une séquence handball avec les classes de CE1/CE2, et attaquera une séquence de rugby dès le mardi 2 mai se clôturant par une rencontre inter-écoles.

La traditionnelle course contre la faim, elle, a été programmée le 12 mai au matin.

Les élèves de CM1/CM2 participeront à une classe de voile les jeudis 22 et 29 juin ainsi que les vendredis 23 et 30 juin. Ce stage est financé par l'Amicale Laïque.

→ Des collaborations enrichissantes sur le « Vivre ensemble »

L'école a travaillé main dans la main avec plusieurs associations sur différents thèmes :

Avec l'association Psychomédie sur le vivre ensemble de 27 au 31 mars pour les élèves de CM1 et CM2.

Avec les travailleurs sociaux de Dinan qui ont créé un théâtre-Forum et qui sont intervenus lors de l'opération BIBO en abordant divers thèmes tel que le harcèlement, les violences diverses et bien d'autres.

→ Des activités artistiques

Le projet des Petites Cartes Postales Chorégraphiques continue de se dérouler dans de très bonnes conditions et la restitution est prévue à Solenval-Plancoët le jeudi 15 juin en soirée.

La participation à la fête des mots Familiars a été reconduite pour l'année 2023 avec la participation financière de la mairie de Taden.

→ Des actions Eco-citoyennes

Une intervention marquante cette année, celle de Thibault Vauchel-Camus, le jeudi 2 Février 2023. Les élèves ont eu la chance de rencontrer ce navigateur qui a participé à la dernière Route du Rhum sur son multicoque « Océan Fifty ». Il a répondu aux nombreuses questions des élèves à propos de sujets, ô combien importants, tels que la préservation des océans et la sauvegarde des espèces animales.



Les enfants étaient très à l'écoute, avides de connaissances et ont pu s'imaginer, le temps de l'intervention, aux côtés des baleines et des orques.

Dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets, une marche verte a été organisée. Cette manifestation a consisté à collecter les déchets sur une zone du bourg. Une dizaine de parents, munis de gants et de sacs poubelles, ont accompagné chaque groupe lors du ramassage.

30kg de déchets ont été collectés dont des centaines de mégots en un peu plus de ¾ d'heure.



Inscriptions des enfants et portail famille

Inscription des enfants.

Pensez à inscrire dès maintenant vos enfants auprès de la mairie pour la rentrée scolaire 2023/2024 (enfants nés en 2020). En effet, les préinscriptions permettent d'anticiper au mieux les effectifs de la prochaine rentrée scolaire. Il est également nécessaire que vous preniez rendez-vous auprès des directeurs/directrices des écoles qui vont accueillir vos enfants afin de les rencontrer et de visiter les locaux.



L'école du Moulin a fait une matinée portes ouvertes début juin

Un grand changement cette année !



Un portail famille est en cours d'élaboration pour la prochaine rentrée de septembre à l'attention des familles des deux écoles. Ce portail servira notamment pour le périscolaire : cantine, car, garderie,...

Les instructions vous seront communiquées courant juin. Il faudra bien remplir toutes les cases, renseigner toutes les données et fournir toutes les attestations sous peine de rencontrer des difficultés lors de votre inscription.

L'Amicale des écoles de Taden et Trélat

Il est important de rappeler ce à quoi est vouée l'Amicale Laïque des Ecoles. C'est un groupe de parents, tous bénévoles, qui consacrent du temps et de l'énergie à organiser différentes actions tout au long de l'année mais aussi l'Arbre de Noël et la Fête de fin d'année des Ecoles qui aura lieu cette année, le vendredi 23 juin 2023.



La troupe Batoucandin de Dinan (troupe de percussions brésiliennes) lors de la fête des Ecoles du 24 juin 2022. Une super ambiance !

(Photo : Facebook Troupe Batoucandin)

Elle a pour vocation également de financer les sorties scolaires et du matériel pour les classes. D'où l'importance de la réussite et du succès des différentes opérations que nous menons tout au long de l'année. Nous avons notamment pu réaliser cette année une vente de pizzas en partenariat avec l'Instant Pizza de Dinan, une vente de sapins avec l'enseigne Magasin Vert de Taden et bien d'autres opérations encore à venir.

Nous offrons un goûter aux élèves avant chaque départ en vacances. A Pâques, ils ont pu avoir des œufs en chocolat.

Nous réussissons à faire en sorte que les temps forts de l'année perdurent !! Il faut que cela continue !!

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Toutes les petites mains sont les bienvenues !

L'Amicale Laïque

**Plus d'infos : Mathilde Guérard : 06.66.91.64.06
Mail : al.tadentrelat@gmail.com**



ALSH « C'est Chouette »

Le plein d'activités tout au long de l'année !!

Petit florilège de toutes les sorties, animations et interventions proposées aux enfants lors des stages vacances de cette année.

Été 2022 : Thème : La BD



- à Dudi Parc,
- au labyrinthe de Maïs de Pleugueneuc,
- L'intervention de l'association "Les P'Tits Héros" qui a initié les enfants aux gestes de 1^{er} secours
- Au parc Aquarev de Loudéac
- Au parc de la Briantais de St-Malo

Toussaint 2022 : Thème "Mystères et Boule de Gomme"

- Journée Halloween : chasse aux bonbons dans les lotissements proches du centre : Les enfants et les animatrices remercient vivement les habitants ayant joué le jeu en offrant des bonbons
- Festival "Œil Vagabond" à St-Lunaire : Ateliers autour du cinéma et projections de courts-métrages



Hiver 2023 : Thème "Cirque"

- Initiations aux arts du cirque avec l'Association Jeanne d'Arc de St-Malo
- Spectacle de cirque pour les parents par nous-mêmes

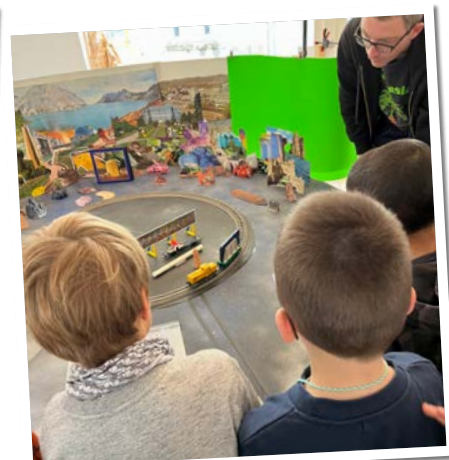


Printemps 2023 : Thème "Photo"

- Intervenant de l'atelier Déclic de St-Jacques-de-la-Landes pour initiation aux appareils photo Reflex et Photo des petits autour des émotions



- Sortie à Bazouges-La-Pérouse : Association "Superflux" : Expo et Rencontre avec l'artiste Macula Nigra qui travaille en collaboration avec Simon Poligné sur les décors de mini-films et Stop-Motions, filmés par leur téléphone sur un train électrique



Les mercredis, les enfants ne sont pas en reste...

- Bibliothèque de Taden : où ils se rendent régulièrement
- « Expériences » : thème qui a beaucoup plu aux enfants

Été 2023 : Thème « C'est Chouette fait son Tour du Monde »

L'ALSH « C'est Chouette » réserve à vos enfants encore plein de surprises pour les vacances d'été à venir, du 10 juillet au 4 août 2023

À partir de la rentrée scolaire de Septembre 2023, les parents pourront utiliser le Portail Familles, nouveau logiciel, pour inscrire leurs enfants.

Contacts et informations : Dorothée VELLY Directrice de l'ALSH de TADEN
Tél : 07.50.56.31.65 / courriel : d.velly@taden.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié, toujours aussi actif !!

En effet, le Club de l'Amitié de Taden, fort de ses 240 adhérents, se porte bien.

Tous les mardis après-midis, à la salle Neuville, une quarantaine de personnes se retrouve avec plaisir autour des tables de jeux : scrabble, tarot et autres.

En dehors de ces séances du mardi, beaucoup de manifestations ont été organisées : un repas couscous, qui a rassemblé plus de 220 personnes et le loto organisé en avril avec 75 participants.

Mais nous ne comptons pas nous arrêter là !! Les autres évènements à venir :

- Voyage au Maroc, du 26 mai au 4 juin
- Thé dansant le 11 juin
- Visite au Puy du fou les 8 et 9 juillet
- Grillades en août
- Voyage sur la Côte d'Azur du 15 au 22 septembre



Ces manifestations sont, bien sûr, ouvertes à tous !
Alors venez nous rejoindre !

Agnès Rolland Présidente.

Contacts : Tél : 02 96 39 19

Courriel : claudefagnesrolland@orange.fr



OPEN GUINDÉ

Le tennis est un sport de statistiques.

Alors, laissons parler les chiffres qui ont marqué cette 13^e édition organisée par le Tennis Club de Taden Dinan :

- 4500 spectateurs sur les 4 jours de la phase finale
- 4 Légendes du tennis étaient invitées : Yannick Noah, Cédric Pioline, Gilles Simon, Michaël Llodra
- 1200 personnes étaient présentes pour assister à la fête organisée pour les 40 ans de la victoire de Yannick Noah à Roland-Garros
- 400 joueurs et joueuses amateurs ont participé aux qualifications
- 2 grands acteurs du tennis français ont été titrés : Manuel Guinard chez les hommes ; Margaux Rouvroy chez les femmes
- France 2, France 3, Canal+, M6 et France Info (Canal 27) sont venus à Taden couvrir la venue de Yannick Noah et ainsi mettre un formidable coup de projecteur sur notre commune
- 24 ramasseurs de balles, tous membres du Tennis Club de Taden Dinan ont vécu un rêve de gosse.
- 60 bénévoles adultes, de Taden et des villes voisines, se sont rendus disponibles pour contribuer à la réussite de notre événement
- Le Court N°1 du club porte désormais le nom de "Court Yannick Noah"



- 120 partenaires privés et institutionnels nous accompagnent. Merci à la Ville de Taden pour son soutien précieux !
- 2024, c'est bientôt. Alors nous y travaillons déjà ! Chers amis tadennais, on vous donne rendez-vous dans un an !





LE TADEN SPORTING CLUB



Cette saison, les résultats ont été satisfaisants dans toutes les catégories.

Le club a vraiment une belle génération de jeunes, animés d'une réelle envie de jouer au foot.

Le respect reste une valeur essentielle au TSC et il faut dire que, animateurs et encadrants, insistent sur cette valeur.

Nos seniors montrent assez bien l'exemple aussi sur le terrain en respectant l'adversaire tout en gardant l'envie de gagner.

Pour toutes ces raisons, le club a obtenu, cette année, le Label Qualité Challenge pour sa saison 2021/2022. Nous en sommes très fiers et continuons avec la même dynamique.

Nous tenons à remercier nos entraîneurs, bénévoles, ainsi que Mr Lecuyer Jessy, animateur sportif de la commune qui sont aussi les acteurs de cette réussite. Nous allons continuer sur cette lancée.

Nous avons clos le mois d'avril avec un stage de foot qui a réuni sur 2 jours, une trentaine d'enfants. Ce fut l'occasion de passer un moment sportif agréable tous ensemble avec la mascotte du club, venue saluer les enfants. Le plaisir et la convivialité étaient au rendez-vous et cela renforce notre envie de continuer de progresser et de faire vivre le club.

Pour la saison prochaine, le TSC a besoin de voir l'effectif de ses bénévoles augmenter afin de poursuivre cette dynamique. Toute aide est la bienvenue, de l'éducateur à l'aide en buvette ou à l'entretien des locaux... Nous sommes tous importants donc n'hésitez pas à prendre contact avec nous !!

Vive le foot, vive le TSC !!!

Contact :

**Creton Nadège au 06.61.95.16.82 et
Potin Stéphane au 06.75.68.28.05**



PRÉSENTATION DE LA SAISON CULTURELLE

La commune souhaite promouvoir une culture pour tous les publics et accessible à tous. Initier et démocratiser, telle est l'ambition de la politique culturelle de la municipalité.

Les événements variés et pour tous les goûts (musique classique, expositions, spectacles vivants, courts-métrages...) vont nous permettre de nous retrouver pour vivre ensemble de belles émotions.

Concert exceptionnel du Capriccio Consort

Quand et où : vendredi 7 juillet à 20h 30

Où : église Saint-Pierre de Taden (bourg), gratuit.

Fondé en 2023, le **Capriccio Consort** est un ensemble italien basé à Milan et actuellement en tournée en France avec 10 concerts entre Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes et Auvergne.

Les hautboïstes virtuoses **Cristina Ruggirello** et **Luca Avanzi**, solistes et ayant joué sous la direction de grands chefs tels que Claudio Abbado, Daniel Barenboïm ou Leonard Bernstein, se réuniront autour de la jeune soprano **Micol Pisanu**, diplômée de l'Académie Sainte Cécile à Rome et du Conservatoire de Milan et lauréate de nombreux concours, accompagnés par l'organiste **Vincent Péron**.

Un programme original autour de Bach, Haendel et Vivaldi avec des pièces spécifiquement écrites pour leur formation, mais aussi des pages célèbres qui forment un programme vivant et suggestif. Détails et informations à retrouver sur leur site www.capriccioconsort.com ainsi que sur les réseaux sociaux.



L'Art au Manoir

Organisateur : collectif Artnithorynque

Quand et où : Du 15 juin au 15 septembre au Manoir de la Grand 'Cour à Taden, Visite libre et gratuite. (Plus d'information sur le flyer distribué avec le bulletin).

L'Art au Manoir revient pour sa neuvième saison.

6 expositions différentes sont proposées, elles sont renouvelées tous les quinze jours.

Tous les artistes exposés sont membres du collectif **Artnithorynque**. C'est un regroupement d'artistes professionnels, qui nous propose des œuvres issues d'univers créatifs différents et aussi des installations incroyables, conçues spécialement pour le lieu. Ces œuvres dialoguent avec notre beau manoir et nous font vivre de nouvelles expériences à chaque fois !

L'Art au Manoir est maintenant un événement artistique reconnu dans la région. Avec des touristes et visiteurs locaux qui viennent de plus en plus souvent à vélo, sans oublier les habitués qui ne ratent aucune exposition.

Contact : 06 47 40 40 66



Les Films de la Meute

Organisateur : Faire Meute

Quand et où : le vendredi 4 août au Manoir de la Grand'Cour à Taden



La meute revient ! vendredi 4 août au Manoir de la Grand'Cour à Taden, aura lieu la seconde édition des **Films de la Meute**.

Cette année pour petits et grands loups, les Extra-terrestres envahiront la Grand'Cour... A partir de la projection en avant-première du film **Extra** tourné dans le pays de Dinan et mettant en scène l'arrivée d'un extra-terrestre, se déclinera une série de festivités de tout poil.



Au programme : animation et mise à disposition de **jeux de société** et de **jeux géants**, **théâtre** de science-fiction, **concert** d'anticipation et **cinéma plein air** !

Une restauration carnée comme non carnée ainsi qu'une buvette seront à disposition des affamés et des assoiffés, des produits locaux et de saison seront proposés.

Contact : fairemeute@gmail.com

Festival Renc'arts

Organisateur : Théâtre en Rance

Quand et où ? Mardi 25 Juillet à 19h00 au Manoir de la Grand'Cour à Taden

À TIROIRS OUVERTS par Cie Majordome

Clown et jongleur, le majordome n'en est pas moins un compositeur génial malgré lui. Tout ce

qu'il touche résonne. Ses maladresses deviennent des rythmiques aléatoires et ses mouvements de jongleur autant de mélodies. Les balles frappent, percutent. C'est un jonglage augmenté : on entend ce qui habituellement n'est que vu. Les objets, les balles et le décor lui-même s'organisent en une symphonie de bric et de broc : le spectacle est total.



Festival Premiers Émois

Organisateur : théâtre en Rance

Quand et où ? 2 au 6 octobre à la MTL

La 18^e édition du festival Premiers Émois vous donne rendez-vous du 2 au 6 octobre 2023. Un festival dédié à la petite enfance avec des spectacles imaginés pour les tout-petits par des artistes passionnés.

Cette année encore, le cœur du festival investira la Maison du Temps Libre à Trélat.

Vous pourrez y découvrir deux spectacles qui seront dévoilés à la rentrée.



D'autres événements seront organisés à l'automne comme :

Les 30^{èmes} journées européennes du patrimoine, le festival premiers émois, etc.

Pour ne rien rater, vous pourrez trouver toutes les informations sur le site Internet, sur Facebook et sur les panneaux lumineux.

Résumé de la saison estivale :

- **Du 15 juin au 15 septembre :**
Art au manoir
- **7 juillet :**
Concert du Capriccio Consort à l'église
- **25 juillet**
Renc'arts
- **4 août**
2^{ème} festival des films de la meute

RETOUR SUR LA SAISON CULTURELLE

*Théâtre : dans le cadre de la saison culturelle de Dinan Agglomération, nous avons accueilli **Petites Alchimies 1**, par la **Compagnie le Combat Ordinaire**. Le spectacle était suivi d'un temps d'échanges avec les acteurs **shams El Karoui** et **Paul Tison** et le réalisateur **Antoine de La Roche**.*

C'était un beau moment. La pièce était inspirée par le film Tootsie et interrogeant le rapport homme/femme et la question du genre sur le rythme de vaudeville. Bien que la mise en scène soit minutieusement préparée, l'interprétation laissait une place à l'improvisation. Ce spectacle léger et inspirant été porté avec un joli jeu d'acteurs. Que les spectateurs connaissaient le film support de création (Tootsie) ou non, ils étaient captivés de la même manière.

Le temps d'échanges avec les artistes était très intéressant. Les comédiens et le metteur en scène se sont bien prêtés au jeu des questions-réponses. Les questions étaient nombreuses sur le cheminement créatif (choix des comédiens, place de l'improvisation, processus créatif, etc).

La représentation s'est terminée par un verre de l'amitié offert par la Mairie.



COMMENT JE PEUX AGIR POUR PRENDRE SOIN DE L'EAU ?



Sécheresse, réchauffement climatique, pollution : les menaces pèsent sur l'eau et nous impactent directement comme nous l'avons vu l'été dernier. L'eau est une ressource précieuse et chacun peut agir pour la préserver. Mais de quelle eau parle-t-on ?

L'eau du robinet qui vient du réseau public :

c'est une eau qui a été rendue potable. Son usage doit être réservée en priorité à l'alimentation et aux soins d'hygiène. Nos habitudes et équipements permettent de limiter considérablement le volume d'eau potable utilisé : proscrivez les piscines individuelles, adoptez le sablier 3 minutes pour vos douches, une douchette économiseur d'eau, une chasse de WC de faible volume, et traquez les fuites, (WC notamment). Les toilettes sèches permettent également de grosses économies d'eau : l'usage est autorisé mais ne s'improvise pas.

Leur gestion nécessite une bonne compréhension des contraintes et une bonne gestion à la parcelle (compostage, maturation, épandage).

L'eau de pluie (de toiture, de ruissèlement) :

depuis 60 ans on la perçoit plutôt négativement, on imperméabilise de plus en plus et on cherche à l'évacuer au plus vite de nos habitations vers des tuyaux...Conséquence :

- ces eaux convergent brutalement vers les ruisseaux en provoquant des inondations,
- l'eau s'infiltrant moins, les nappes phréatiques ne se rechargent plus correctement,
- des eaux de pluie sont parfois raccordées dans les eaux usées ce qui provoque des débordements et des pollutions.

La solution : gérer les eaux de pluie au plus près du lieu de production en favorisant une gestion intégrée : récupération pour un usage sur place, infiltration en surface à la parcelle, etc.

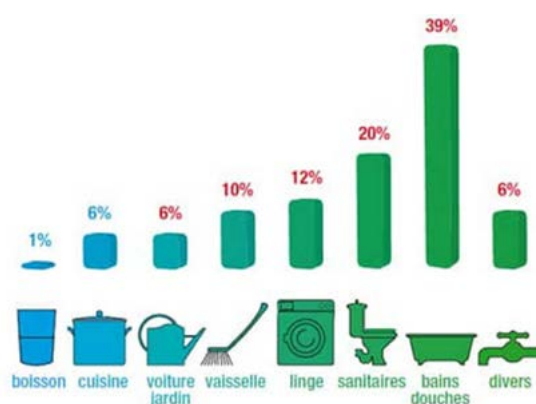
L'eau usée :

c'est l'eau issue de nos usages intérieurs (WC, lave-linge, douche, évier, etc..). Ces eaux sont souillées et doivent être traitées avant de retourner au milieu naturel. Elles doivent transiter par des canalisations parfaitement étanches. Si vous êtes desservis par du réseau public d'eaux usées vous devez y raccorder toutes les évacuations de vos équipements sanitaires via une boîte de branchement dédiée à votre propriété et assurer l'ac-

cessibilité et l'étanchéité de cette boîte. Aucune eau claire ne doit y être raccordé. Vous devez faire de nouveaux raccordement ou des travaux extérieurs ? Pensez à faire vérifier préalablement la conformité de votre raccordement à l'assainissement et l'état de vos canalisations pour être sûr de bien raccorder vos réseaux et prendre en compte les correctifs ou rénovations nécessaires.

ZOOM SUR...

la consommation d'eau domestique



Repère : conso individuelle classique à la maison : 30 m³/an/personne mais en économisant il est assez facile d'arriver à 20 m³/an/personne (info ECODO Rennes METROPOLE). Moins de 15 m³/an avec des toilettes sèche.

Une chasse d'eau qui fuit : 600l/jour => 200 m³/an

ZOOM SUR... les astuces pour bien gérer les eaux de pluie à la parcelle

- Imperméabiliser le moins possible,
- Récupérer l'eau pour des usages extérieurs (arrosage) ou intérieurs (dans le respect de la réglementation),
- Déconnecter les eaux pluies des tuyaux et les laisser s'infiltrer vers une zone végétalisée de moins de 30 cm de profondeur,
- Ne pas concentrer toutes les eaux en un point mais infiltrer au plus près des zones produites.

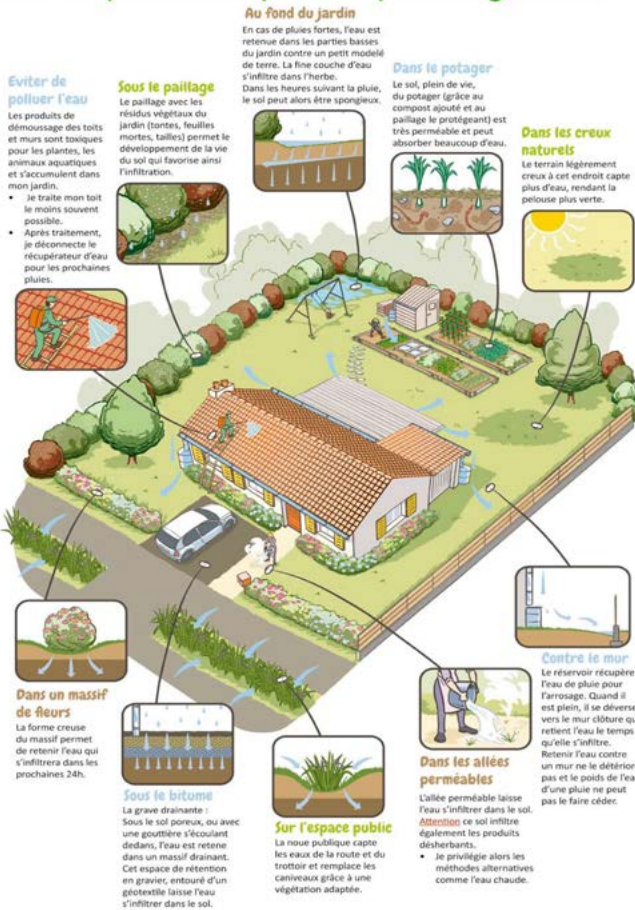
Vous économiserez de l'eau potable, favoriserez la végétation et la biodiversité, participerez au rafraîchissement local et éviterez que cette eau claire ne soit polluée.

Sur quelle surface infiltrer ? Calcul simple pour gérer une pluie centennale (60 mm) :

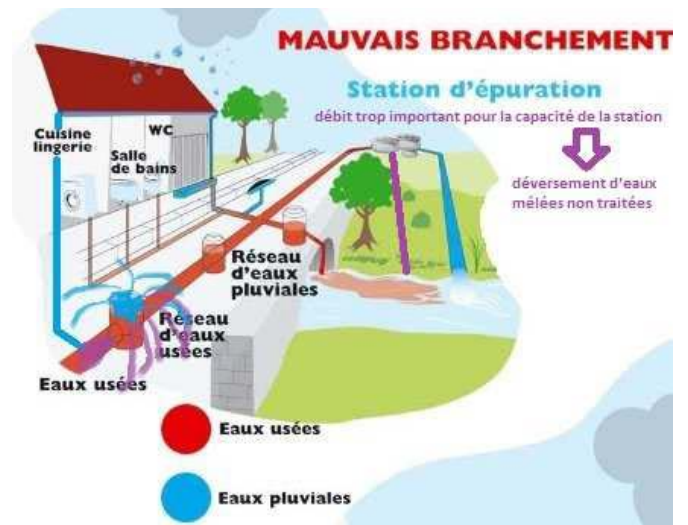
Volume à stocker = surface ruisselée * 0.06

Ex : pour un toit de 100 m² => 6 m³ soit 30 m² d'espace vert creux de 20 cm (haie plantée, pelouse en contrebas, massifs)

L'eau de pluie : n'en perdons pas une goutte !



reur : le système est saturé et peut déverser des eaux polluées directement dans la Rance. Pour résorber ce problème, Dinan Agglomération identifie les zones critiques et rénove ses réseaux pour en améliorer l'étanchéité. Mais il est indispensable également de déconnecter les gouttières et autres grilles privatives raccordées par erreur au réseau d'eaux usées c'est pourquoi des campagnes de contrôles de raccordement à l'assainissement des propriétés privées sont en cours. Si votre raccordement est non conforme c'est de votre responsabilité de réaliser les travaux correctifs.



ZOOM SUR... les mauvais raccordements au réseau public d'eaux usées

Lors des pluies, le volume d'eau à traiter en entrée de station d'épuration peut doubler par rapport à une période de temps sec car des eaux claires (eau de nappe ou eau de pluie) sont collectées par er-

Si vous avez besoin de conseils ou de faire constater une mise en conformité contactez nos services au 02.96.87.59.60 ou spac@dinan-agglomeration.fr.

Pour en savoir plus sur les solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle

<https://adopta.fr/fiches-techniques/>

Petits clip en savoir plus sur les enjeux de l'eau

<https://www.youtube.com/@GraieMeliMelo>

ACCÉDEZ À L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

Avec un taux d'insertion de 95%, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de com-

munes, CCAS, etc...

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02 96 60 86 12



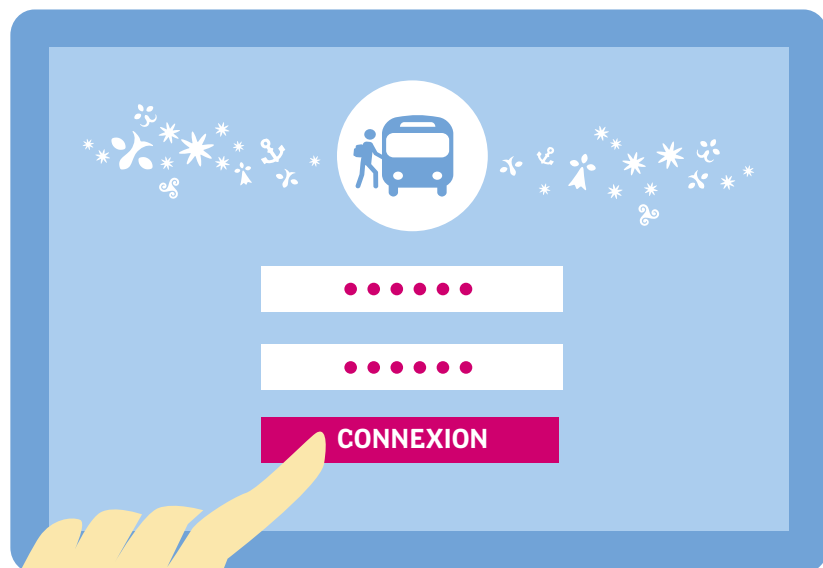


Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2023

Simple & rapide



→ Au-delà du 17 juillet 2023, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

 **02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

RÉGION BRETAGNE

Espace territorial Armor
Antenne des transports de Saint-Brieuc
1 bis place du général de Gaulle | CS 50527
22005 Saint-Brieuc Cedex

VENDREDI **7** JUILLET 2023 - 20H30

ÉGLISE SAINT-PIERRE

CONCERT

TADEN

BACH

VIVALDI

HAENDEL



Capriccio Consort

MICOL PISANU

SOPRANO

CRISTINA RUGGIRELLO

HAUTBOIS

LUCA AVANZI

HAUTBOIS

VINCENT PÉRON

ORGUE

ENTRÉE GRATUITE

WWW.CAPRICCIOCONSORT.COM

